

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 A 18h00 - VOUZIERES

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Francis SIGNORET et M. Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM et M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

Absents excusés : M. Yann DUGARD et M. Jean-Pol RICHELET.

Absents non excusés : Mme Régine BRUSA, M. Tony BESANCON, M. Vincent FLEURY et M. Ludovic PHILIPPE.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



Proposition d'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Maison de la Nature : Examen d'une demande de subvention exceptionnelle
- MSAP : Approbation du plan de financement prévisionnel 2018 et autorisation de dépôt de demande de subvention

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 22/05/2017 ET DU 19/06/2017

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT les comptes rendus des séances du 22/05/2017 et du 19/06/2017, à l'unanimité.

2. FINANCES : Réalisation d'un emprunt pour le financement du Centre Aquatique compte tenu de la subvention du conseil départemental versée sur 10 ans

Le Conseil Communautaire a confié délégation au Bureau communautaire pour réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes.

Ainsi, il est proposé au Bureau communautaire de souscrire un emprunt sur le budget Piscine dans l'objectif principal d'apporter une source de financement à la collectivité pour les projets à venir.

- ❖ Principal avantage de la souscription de cet emprunt : la contrepartie du versement d'une subvention par le Conseil Départemental pour la construction de la piscine.
- ❖ Intérêt : augmenter la capacité de financement sans alourdir la dette nette de la collectivité.

Le montant du financement sera d'environ 1 600 000€ sur une période de 8 ans avec des annuités de remboursement de 200 000€. En effet, la subvention versée annuellement par le Département est de 200 000€ pour une durée restante de 8 ans.

Les taux d'emprunt étant relativement bas, les charges financières liées à ce financement seront donc moindres.

Le budget primitif 2017 intègre cette ligne budgétaire de 1 600 000€. Une demande de financement a été effectuée auprès des banques suivantes : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, La Banque Postale et Société Générale.

Banques	Montant emprunté	Montant annuité	Taux emprunt	Coût net (intérêts + commission)
<b>Caisse d'Épargne</b>	<b>1 550 000</b>	<b>199 246</b>	<b>0,72-&gt;0,63</b>	<b>45 256</b>
Caisse d'Épargne	1 550 000	200 080	0,72	51 930
Crédit Agricole	1 540 000	199 037	0,90->0,75	53 068
Crédit Agricole	1 535 000	199 727	0,90	63 585
La Banque Postale	1 543 000	199 833	0,80	57 950
Société Générale	Refus car CAF restante insuffisante cette année (non prise en compte de la subvention du Conseil Départemental dans leur calcul)			

La commission Finances propose de choisir la Caisse d'Épargne avec un taux corrigé de 0,63 avec échéance choisie.

M. Frédéric MATHIAS s'étonne du fait qu'il soit proposé un emprunt générant une charge de 45 256€ alors que la 2C2A dispose d'un fonds de roulement suffisant.

M. Olivier GODART, Président de la commission Finances, indique que le fonds de roulement permettra à la 2C2A d'anticiper les projets futurs et à long terme ; De plus, cette solidité financière démontre du sérieux de la gestion de la 2C2A.

M. le Président précise que les taux d'intérêt sont faibles alors qu'ils sont annoncés à la hausse ces prochaines années. Aussi, le fonds de roulement permettra de compenser demain, les baisses des dotations de l'État à venir, le financement des compétences à venir,..... Il rappelle que la compétence Eau est toujours en débat. La compétence GEMAPI va devoir être mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La marge d'autofinancement est relativement faible pour l'avenir puisqu'elle diminue naturellement avec la baisse des dotations. La fiscalité de l'intercommunalité n'a pas augmenté

depuis 2011 ce qui menace la perception du fonds de péréquation, à la fois pour la 2C2A et les communes puisque notre effort fiscal est très proche de 1.

Il ajoute que le déploiement du « THD » devra être financé ; la Région pourrait faire un appel de fonds dès 2018. Il lui semble logique que les ménages participent au financement par le biais de la fiscalité.

Le projet « Voie Verte » sera également à financer, car le Conseil Départemental s'engage à financer 50 % du reliquat après subventions. Le reste à charge concerne 5 EPCI dont la 2C2A.

Il évoque également la réforme de la taxe d'habitation qui va impacter les recettes fiscales.

M. Benoit SINGLIT compare le budget de l'intercommunalité à celui d'une entreprise. Son haut de bilan est bon mais son compte de résultats est faible ; il est donc nécessaire de trouver des recettes de fonctionnement pour l'avenir.

Il souligne la pédagogie nécessaire auprès de la population.

Il est expliqué qu'un point de fiscalité représente 300 000€ par an dont 100 000€ pour les entreprises et 200 000€ pour les ménages soit un peu plus de 10€ / an / habitant.

M. Benoit SINGLIT suggère à la commission Finances de se fixer des objectifs pluriannuels en termes d'évolution des ressources, ce à quoi M. Olivier GODART indique que c'est ce qu'elle fait actuellement mais que cela est très compliqué du fait des multiples dossiers à traiter et des nombreuses incertitudes existantes.

Il ajoute que la commission a parfois buté sur la hausse de la fiscalité, mais que l'épargne aujourd'hui est faible pour l'avenir.

M. le Président estime qu'une bonne gestion ne passe pas par le gel de la fiscalité.

M. Frédéric MATHIAS demande que cela soit bien expliqué à la population.

M. Benoit SINGLIT estime que les élus n'ont pas saisi les enjeux. Un projet de territoire a été défini et validé. Il faut les moyens de le financer.

M. Olivier GODART ajoute que la prise de compétences permet de booster la DGF également et que cela doit également être une piste de travail.

Après ces remarques, les membres du Bureau communautaire ACCEPTENT la réalisation de l'emprunt pour le financement du Centre Aquatique avec la Caisse d'Épargne et un taux de 0.72, corrigé à 0.63 avec échéance choisie, avec 4 ABSTENTIONS et 14 voix POUR.

### 3. HABITAT : Attribution de subventions pour la rénovation de toitures/façades

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de toitures et façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant	Montant	Subvention prévue
				travaux	éligible	
M. PONSARD	Mme 8 Rue de la Retourne	PO	Façade	14 500,00 €	8 435,23 €	1 265,28 €

Robert	08310 MONT SAINT REMY					
M. BEAUDET Philippe	Mme 7 Rue du Gaucher 51800 VIRGINY Logement concerné	PB	Toiture	23 379,24 €	10 000,00 €	1 500,00 €
	8 Place Carnot 08400 VOUZIERES					
M. MALHOMME David	Mme 8 Rue du Fontenas 08250 FLEVILLE	PO	Toiture	16 825,60 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. MOREAU Laurent	Mme 33 Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERES	PO	Toiture	39 898,43 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. MME DARCO Tony	1 Rue Godbillot 08250 AUTRY	PO	Toiture	13 771,23 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme RENAUDIN Brigitte	1 Rue du Pont Guillot 08400 VANDY	PO	Toiture	13 237,92 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. MME VUIBERT Yannick	6 Rue du Colonel Budd 08390 TANNAY	PO	Toiture	11 377,63 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. ANSELME Michael	Mme 21 Rue Beauclait 08310 SAINT CLEMENT A ARNES	PO	Toiture	10 260,10 €	8 516,80 €	1 277,52 €
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers		7	128 750,15 €	68 516,80 €	10 277,52 €
Montant subvention façade	Nombre de dossiers		1	14 500,00 €	8 435,23 €	1 265,28 €
	TOTAL			143 250,15 €	76 952,03 €	11 542,80 €

Montant total attribué en 2017 au titre de ce dispositif :

Toiture	29340,88 €
Façade	6 552,90 €
Total	35 893,78 €

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire décident d'ATTRIBUER les subventions telles que présentées ci-dessus, à l'unanimité.

#### 4. VIE ASSOCIATIVE : Examen de demandes de subventions ponctuelles

- La commission Sport, Vie Associative, Culture lors de sa séance du 18 septembre 2017 a étudié le dossier de demande de subvention suivant :

Association	Nature du projet	Cout du projet	Montant sollicité
Solidarité Paysans Marne Ardennes	Organisation d'une conférence débat à Reethel et formation de 2 jours pour 12 bénévoles	5 600,00 €	1 500,00 €

Après audition de l'association, la commission SVAC a émis un avis défavorable ; En effet, la conférence sera organisée à Reethel. Par ailleurs, le financement d'une action de formation envers les bénévoles ne peut être envisagé. L'intérêt communautaire de ce projet est très faible.

M. Olivier GODART indique que la Chambre d'Agriculture dispose également d'un service similaire pour les agriculteurs en difficulté.

**Le Bureau communautaire DECIDE de ne pas attribuer la subvention demandée par l'Association Solidarité Paysans Marne Ardennes, à l'unanimité.**

- La Maison de la Nature a sollicité également la 2C2A sur les difficultés financières qu'elle rencontre.

Mme Karine ODIENNE rappelle les axes d'intervention de cette association à but non lucratif :

1. De l'animation :

- Pour les écoles, les collèges et les lycées de Champagne-Ardenne (Exemples de programmes conçus en partenariat avec la 2C2A : Vergers, alimentation durable, déchets)
- Les accueils périscolaires et les centres de loisirs
- Les particuliers et tout autre groupe (ex : foire de Châlons en Champagne sur les agro-ressources)

2. De la formation :

- Pour les animateurs (formations BAFA, CQP, BPJEPS...)
- Pour les éducateurs spécialisés et sportifs (IRTS, CREPS de Reims)
- Pour les enseignants (CRDP, ESPE, IA)

3. De l'interprétation :

- Réalisation de panneaux pédagogiques
- Aménagements didactiques pour sentiers de randonnées
- Réalisations de livrets pédagogiques

4. De la conception d'outils pédagogiques : exemples : malles pédagogiques (malle astronomie et malle orientation), maquettes (cycle de l'eau...), documents pédagogiques (Ex : IFAW en 2017), musettes nature etc...

Ses partenaires pour l'année 2016-2017 sont :

- Le Conseil Régional, la 2C2A
- l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- la DDCSPP des Ardennes
- les ligues de l'enseignement 08 et 51, le FJEP de Vouziers, la FCPN...



Les chiffres (pour l'année 2016) :

- 8 salariés + 1 volontaire en service civique
- 6,75 ETP
- 220 000€ de budget annuel
- 75% d'autofinancement (vente de produits)
- 521 jours d'animation-formation
- 12 000 scolaires / 3000 extra-scolaires / 3528 ad/familles / 560 ad formation/523 PESH
- 97% de taux de satisfaction des participants (enseignants et particuliers)

Les menaces :

- Disparition du dispositif « Chèques nature » financé par la Région Champagne Ardenne  
Ce dispositif représentait 43 000€ en 2016-2017
- Fin annoncée des contrats aidés (2 postes en CUI-CAE arrivant à échéance en septembre 2017 + 2 postes en CAE Cap/Emploi (Reconnaissance Qualité Travailleur handicapé) + Une aide de 23 764€ versée sur 2017 par l'ASP
- Il est à noter qu'un contrat aidé a pris fin récemment, ce qui ne permet plus de proposer des actions.

De nouveaux projets se dessinent pour 2018 :

- Devenir un acteur du développement local via la création d'un pôle «éducation / tourisme / handicap»
- Mise en place de conventions pluriannuelles avec les partenaires existants
- Développement de nouveaux partenariats (ex EDF EN, ACUSTICA...)
- Développement du Centre de Ressources Pédagogiques en ligne
- Développement de nouvelles thématiques d'intervention (ex : Activités Physiques de Pleine Nature, Randonnées)

Dans l'immédiat, l'association a sollicité l'aide de Champagne Ardenne Active à hauteur de 30 000€, a déposé un dossier de soutien à l'Emploi associatif à la région Grand Est à hauteur de 14 000€. Pour boucler son budget 2017, elle demande une aide exceptionnelle à la 2C2A à hauteur de 8 000€.

M. Roland CANIVENQ indique que cette situation n'est pas liée à la gestion de l'association mais à la fin du dispositif Chèque Nature par la Région. Aujourd'hui des emplois sont menacés.

M. le Président souligne le sérieux de cette association qui réalise un travail formidable notamment auprès des scolaires. Il propose l'octroi de 8 000 € à titre tout à fait exceptionnel, dans l'attente du positionnement de la Région.

L'association devra en effet envisager d'adapter la gestion de l'association aux orientations futures de ses partenaires.

Les commissions SVAC et Finances ont émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

M. Olivier GODART indique que le financement aux associations telles que le FJEP, CNV et Tourelles n'est pas neutre sur le budget. Un soutien exceptionnel créé forcément un précédent.

M. le Président comprend cette remarque, mais souligne le caractère structurant des actions d'associations telles que le FJEP/CS et les Tourelles.

Le Bureau communautaire décide D'ATTRIBUER la demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 8 000€, à l'unanimité en demandant à l'association d'adapter sa gestion en fonction du positionnement de ses partenaires financiers.

## 5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Modification du budget prévisionnel CEJ 2018 du Relais d'Assistants Maternelles

La 2C2A a signé avec la CAF un contrat de projet 2015- 2018 pour lequel avaient été présentés des budgets prévisionnels pour chacune de ces années.

Compte tenu de la nécessité de procéder à quelques ajustements du budget prévisionnel pour tenir compte :

- De l'intégration de la dotation aux amortissements (véhicule Kangoo, parcours psychomoteur, mobilier).
- De la mise à jour des différents postes (charges de personnel, rémunération des intermédiaires, etc...)

Il est proposé au Bureau communautaire de modifier le budget prévisionnel du RAM pour 2018 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le budget actualisé est donc de 52 335.64€, soit une augmentation de 6 136,59€ par rapport à 2014 qui permet de mobiliser la prestation CAF au maximum.

Les membres du Bureau communautaire APPROUVENT le budget prévisionnel 2018 du RAM tel qu'il a été présenté, à l'unanimité.

## 6. PARC ARGONNE DECOUVERTE

### ❖ *Ouverture pendant la période de Noël*

M. Léo MAKSUD rappelle que la délibération n°DB2016/40 du Bureau communautaire du 7 novembre 2016 fixe les périodes d'ouverture et horaires du Parc Argonne Découverte pour la saison 2017 jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint.

En 2016, et pour la première fois, le site a été ouvert pendant la période de Noël, tous les jours du 17/12/2016 au 23/12/2016 de 10h00 à 17h00. Près de 420 entrées avaient été enregistrées.

### ✓ Proposition d'ouverture pour cette année :

Les 3 premiers week-ends de décembre (2/3 ; 9/10 ; 16/17) de 10h00 à 17h00.

### ✓ Proposition de tarifs réduits : 7 € / adulte ; 5 € / enfant

Il est également proposé de confier au Président la définition des animations à mettre en place.

M. Frédéric MATHIAS regrette que la comparaison 2016 / 2017 ne pourra être réalisée compte tenu du changement de période d'ouverture présentée. Il sera difficile dans ce contexte de

mesurer l'impact économique du PAD sur le territoire. Il ajoute qu'Orange a développé un outil permettant de mesurer les retombées économiques sur un territoire.

M. Benoit SINGLIT souhaite savoir quelle est la stratégie commerciale cette année du fait de l'ouverture de seulement 3 week-ends en décembre ; En effet, l'ouverture pendant les vacances scolaires en 2016 avait pour but de rendre les gîtes du territoire plus attractifs et de créer de l'animation entre Noël et Nouvel An. Il indique également qu'il serait souhaitable d'impliquer davantage les professionnels du tourisme. Il est important de ne pas tourner en vase clos.

Mme Agnès MERCIER rappellent que les visiteurs du PAD ont d'abord réservé un gîte sur notre territoire. Le contraire n'est pas encore d'actualité (= visite du PAD déclenche une recherche d'hébergement).

M. Léo MAKSUD, indique que la stratégie commerciale de l'an passé n'a pas très bien fonctionné vu le faible nombre d'entrées. Il ajoute que la modification des jours d'ouverture cette année est également liée à un positionnement différent de Noël au sein des vacances scolaires (début des vacances le 23/12 en 2017). De plus, l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise enregistre des retours positifs sur le PAD de la part des touristes et hébergeurs du territoire.

Le Président signale que les entrées sont en baisse légère en 2017 (- 400 entrées au 31/08 par rapport à 2016). La météo est sans doute l'explication, cependant le chiffre d'affaires est en hausse

Une étude de gouvernance au PAD a été lancée cet été. L'audit souligne l'évolution remarquable du site et fait deux constats :

Les tarifs ne sont pas à la hauteur de la prestation.

La communication n'est pas suffisante.

M. Benoit SINGLIT souligne l'importance du rôle de prescripteurs que jouent les hébergeurs. Il est nécessaire de créer du lien.

M. Christophe MANCEAUX estime que l'office doit être partie prenante dans la diffusion des animations de Noël.

A l'unanimité, le Bureau communautaire VALIDE l'ouverture du Parc Argonne Découverte pendant la période de Noël dans les conditions présentées ci-avant.

#### ❖ *Lancement de l'appel d'offres « Enclos des loups »*

Le Conseil communautaire a délégué au Bureau communautaire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000€ HT et inférieur à 209 000 €HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,



Approbation par le Conseil communautaire du programme d'investissement pluriannuel 2017/2020 du Parc Argonne Découverte le 3 juillet dernier : **réalisation d'un enclos pour des loups arctiques**

Il est nécessaire que le Bureau communautaire autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres concernant ces travaux et qu'il charge le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le marché de travaux est estimé à 100 000 € HT.

Avec 1 OPPOSITION et 17 voix POUR, le Bureau communautaire AUTORISE le lancement de la consultation pour la réalisation d'un enclos à loups et charge le Président de signer les actes à intervenir.

#### 7. MSAP : Approbation du plan de financement prévisionnel 2018 et autorisation de dépôt de demande de subvention

Mme Karine ODIENNE indique que les services ont appris récemment que la demande de financement des MSAP doit être déposée avant le 31/10/2017, contrairement aux années précédentes. En conséquence, il est nécessaire d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.

Elle informe les membres du Bureau communautaire que la Maison des Relais de Services au Public à la demande est en lice pour le Grand Prix des MSAP.

L'expérience de la 2C2A est reconnue nationalement dans la mesure où la Caisse des Dépôts et Consignations a réalisé un article qu'elle a largement diffusé (journal, internet).

Notre collectivité est souvent contactée pour témoigner de cela.

#### MSAP A LA DEMANDE

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
		Aides publiques (1) :	
		-Etat (10 000 €/an)	10 000
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires + Charges	11 500,00		
Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives)	200		
Frais de déplacements (animatrice)	700		
Frais divers	1 650		
Assurance Véhicule	450		
Entretien véhicule	600		
Frais de téléphone portable	200		
Affranchissement	100		
Frais de photocopies	150		
Formation	150		
Communication	350		
Impression flyers	150	Sous-total	10 000
2c2a mag	200	Autofinancement	4 400
		Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
<b>Totaux</b>	<b>14 400</b>		<b>14 400</b>

**MSAP FIXE**

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<i>Aides publiques (1):</i>	
<i>Salaires + Charges</i>	23 000,00	-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives...)</i>	350		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	100		
<i>Frais divers</i>	2 000		
<i>Frais téléphone et internet</i>	1100		
<i>Frais de Photocopies</i>	150		
<i>Affranchissement</i>	100		
<i>Formation</i>	150		
<i>Entretien divers (rénovation Bureau communautaire)</i>	500		
<b>Communication</b>		Sous-total	
<i>Impression flyers</i>	150	<i>Autofinancement</i>	15 800
<i>2c2a mag</i>	200	Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
<b>Totaux</b>	<b>25 800</b>		<b>25 800</b>

M. Olivier GODART demande pourquoi 200€ sont injectés dans le 2C2A Mag'. Mme Karine ODIENNE indique que la 2C2A réalise un à deux articles par an sur les MSAP ; ainsi la dépense est présentée au budget.

Concernant la MSAP à la demande, M. Frédéric MATHIAS demande si Mme Claudie TURK, peut se rendre chez les particuliers. Mme Karine ODIENNE indique qu'elle peut se déplacer uniquement dans des endroits neutres avec un accès internet, telles que les mairies, les salles communales...

M. Benoit SINGLIT souhaite que les élus, mais aussi les secrétaires de mairie soient les premiers prescripteurs de ces services.

Les membres du Bureau communautaire APPROUVENT les plans de financements des MSAP pour 2018 tels que présentés, à l'unanimité.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

❖ M. Frédéric MATHIAS souhaiterait que les conteneurs de tri sélectif aient tous une grande ouverture (pas seulement un sur deux) de manière à ce qu'ils se remplissent en même temps ; Effectivement, les déchets sont collectés seulement si les 2 conteneurs sont pleins. De plus, en cas de vent, les déchets s'envolent puisqu'il n'y a pas de bavette, obligeant les agents d'entretien à ramasser. M. Léo MAKSUD indique que cela était prévu cet été mais des arrêts de travail et les congés d'été ont perturbé l'organisation. Cela va être réalisé cet hiver.

Mme Agnès MERCIER informe qu'il avait été évoqué en Commission Environnement, Déchets Ménagers, Eolien et Agriculture de mettre des bavettes dans les communes qui le demandent. M. Léo MAKSUD indique que c'est effectivement cette proposition qui avait été retenue.

La question de collecte en porte en porte est de nouveau posée.

Un contrat d'une durée de 5 ans avec un transporteur de collecte est actuellement en cours. Lorsque celui-ci arrivera à échéance, cette question pourra être revue par la commission Environnement.

M. le Président indique que le porte à porte, pour le tri sélectif, génère un taux de refus bien plus important. Les taux de performance de la 2C2A sont très bons au niveau départemental ; cependant, ils peuvent être encore améliorés.

❖ M. Frédéric MATHIAS souhaiterait qu'un outil tel que « la lettre aux élus » soit remis en place afin de faciliter la compréhension de certains sujets tel que le schéma de mutualisation. Il ajoute que certains maires ont parfois des difficultés à présenter les dossiers. M. Léo MAKSUD explique, que faute de temps et de moyens actuellement, cet outil a dû être abandonné mais une réflexion est en cours afin d'y remédier. Il rappelle que les maires peuvent aussi solliciter le soutien des services. Par ailleurs, des temps de rencontres avec les secrétaires de mairie vont être remis en place comme cela était le cas jusqu'en 2013.

M. Olivier GODART précise que le magazine 2C2A Mag' permet aussi aux habitants d'être un relais. M. Frédéric MATHIAS suggère qu'un emplacement dans ce magazine soit réservé pour les élus et/ou la population puisse s'exprimer librement. M. le Président pense que ce serait un point négatif car les élus et les services de la 2C2A travaillent conjointement aux différents projets. Ce magazine est publié afin de montrer à la population ce que la Communauté de Communes réalise pour le territoire.

M. Frédéric MATHIAS estime que la 2C2A devrait mettre en place des services qui ne coutent pas mais qui apporteraient une plus-value pour les communes, tel qu'un répertoire des salles des fêtes par exemple.

❖ En 2018, la 2C2A fêtera ses 20 ans, M. Frédéric MATHIAS propose qu'un groupe de travail soit créé afin d'être force de propositions quant à cet évènement. Mme Karine ODIENNE et M. Léo MAKSUD indiquent que la commission SVAC a été saisie de cette question le 18 septembre dernier. Par ailleurs, Oriane GUILLIN qui a intégré les effectifs en tant qu'apprentie dans le cadre de son master réalisera son mémoire sur la mise en place de cet évènement. La commission a décidé de mettre en place un groupe de travail et un appel à volontaires sera fait au cours du prochain Conseil communautaire du 09/10/2017.

❖ M. Roland CANIVENQ informe les membres du Bureau communautaire qu'une réunion d'informations sur les projets culturels communautaires aura lieu le 9 novembre 2017 à 18h00 au cinéma Les Tourelles. Toutes les associations du territoire y seront conviées. Mme MERCIER

demande si les communes en seront informées. Il est convenu qu'un mail sera envoyé aux 95 communes dans ce sens.



L'ordre du jour prévisionnel du conseil communautaire du 09/10/2017 est présenté.

M. le Président fait un focus sur le bilan financier de la piscine communautaire qui sera présenté au cours du prochain conseil communautaire.

Lors de la dernière phase de chantier, certaines prestations du lot VRD / Espaces verts ont dû être ajoutées, supprimées ou modifiées, nécessitant la passation d'un avenant.

Ce dernier porte une plus-value de 15 551,45€HT passant le montant du marché à 533 058,09€

L'avis de la Commission d'appel d'offres sera remis lors de sa réunion le 09/10/2017.

Le montant définitif des travaux étant désormais connu, vous trouverez ci-dessous le bilan financier définitif des travaux de construction du centre aquatique, entre le plan de financement établi en 2014 et le coût de réalisation définitif du projet fin 2017.

La maîtrise des coûts des travaux ainsi que le faible coût de l'actualisation des prix a permis d'établir le montant total de l'opération à 7 639 465,74 HT, soit moins que prévu au plan de financement initial. Le coût total du reste à charge pour la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour cette opération a pu être limité à 3 171 873,74€ soit 352 000€ de moins qu'initialement prévu.

Ce coût final pourrait même être amené à diminuer encore, puisque les services du Conseil Régional sont en cours d'analyse de la demande de solde de la subvention d'un montant de 247 408€

#### Plan de financement piscine communautaire

	Plan de financement	Réalisé
Total coût terrain	431 873,34	427 475,18
Acquisition terrains	431 873,34	427 475,18
Total archéologie	22 500,00	0,00
Taxe Archéologie Préventive	22 500,00	0
Total coût travaux	6 418 316,80	6 024 602,68
Ferme valeur sept 2011 actualisée mai 2013	5 663 694,00	
Option fond mobile	171 139,00	
Provision pour hausse travaux à 5%	291 741,65	
Imprévus	291 741,65	6 024 602,68
Total Autres travaux et études	1 151 071,50	1 090 804,69
AMO	129 650,00	129 650,00
Maîtrise d'œuvre	722 228,00	723 367,40
OPC	80 000,00	46 389,86
SPS	6 317,50	7 814,50
Delaloï	2 021,00	5 344,14
Hydrogéotechnique	8 000,00	9 318,25
Raccordement EDF	50 000,00	3 181,82



Bureau communautaire de contrôle	18 855,00	24 445,00
Ingénierie environnementale	110 000,00	135 278,00
Publicité marchés publics	4 000,00	6 015,72
Total Autres charges	56 000,00	46 822,74
Rémunération candidats	56 000,00	46 822,74
Travaux connexes	180 000,00	49 760,45
Voiries et réseaux et divers	180 000,00	49 760,45
<b>A - TOTAL du projet (HT)</b>	<b>8 239 761,14</b>	<b>7 639 465,74</b>
Subvention Conseil Régional	2 200 000,00	1 952 592,00
Convention d'équipement régional structurant	800 000,00	552 592,00***
Convention d'aménagement pays 2010	1 000 000,00	1 000 000,00
Convention 2013-2015	400 000,00	400 000,00
Subvention Conseil Général	3 000 000,00	3 000 000,00
CG (200 000 € sur 10 ans)	2 000 000,00	2000000
Subvention Etat	350 000,00	350 000,00
PER	350 000,00	350000
Subvention PAP	165 000,00	165 000,00
PAP	165 000,00	165000
Total subventions	4 715 000,00	4 467 592,00
<b>Coût total pour la 2C2A</b>	<b>3 524 761,14</b>	<b>3 171 873,74</b>
Emprunt		2 000 000,00
Autofinancement		1 171 873,74

Au sujet du coût des travaux, le coût initial des travaux, lors de la notification du marché aux entreprises était, options comprises, de 5 916 267,74€. L'évolution se répartit de la manière suivante :

Coût initial des travaux	5 916 267,74	
Installation jeux extérieurs	38 290	
Intégration projecteurs subaquatiques adaptés fonds mobiles	24 444	
Douche et vidoir supplémentaire local entretien	1 763,52	
Total surcoûts demande maîtrise d'ouvrage	64 497,52	1,09%
Actualisation des prix	8 892,19	0,15%
Surpresseur 3 pompes et bâches tampons	27 427,40	
Dévoisement source	15 660	
Proposition d'avenant n°2 STP Vence	15 551,45	
Total autres avenants	-24 516,95	
Total surcoûts « subis »	34 121,50	0,58%
Total surcoût	108 334,94	1,83%
Coût définitif travaux	6 024 602,68	

Le Conseil communautaire sera invité à délibérer sur l'autorisation de signature de l'avenant de STP VENCE.

❖ M. le Président informe les membres du Bureau communautaire qu'une réflexion sur l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA est en cours. Le gouvernement souhaitant transformer le régime de déclaration manuelle actuel par une automatisation, ce qui pourrait impacter à la fois le montant perçu par les collectivités ainsi que les modalités de remboursement, dont 3 cohabitent aujourd'hui.

❖ Il indique également que les révisions sur les valeurs locatives des locaux des professionnels ont suscité une grande surprise dans un certain nombre de commerces. En effet, la valeur est basée sur des loyers théoriques et des modifications importantes pourraient apparaître dans certains cas. Concernant les révisions sur la valeur locatives des logements, il semble qu'elles soient mises de côté pour le moment, notamment de par les modifications en projet au niveau de la taxe d'habitation.

Il conclut en indiquant que de grands mouvements se préparent concernant les finances des collectivités.

Plus aucune remarque n'étant formulée, M. le Président lève la séance à 20h00.

Fait à Vouziers, le 18.10.17

Le secrétaire de séance,

Agnès MERCIER

Le Président,

Francis SIGNORET

